

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU HAUT-RHIN

SOUS-SERIE 23 AL 1

INTRODUCTION

Le commissariat de police cantonal de Dannemarie, compétent pour le canton de Dannemarie, a été supprimé en mars 1877. A cette date, le commissariat de police d'Altkirch devient compétent pour les cantons d'Altkirch et de Dannemarie.

Il ne subsiste que 0,36 ml du fonds. Il provient pour partie de l'ancienne série 2 M et pour partie d'un versement de la sous-préfecture d'Altkirch des années 1950. Il a été classé d'après le cadre de classement d'origine.